

19.08.2016 - 15:57 Uhr

Décisions de la CSSS-N concernant la Prévoyance vieillesse 2020: un équilibre toujours difficile à trouver

Zurich (ots) -

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) constate que la Commission compétente du Conseil national a adopté une position qui s'écarte des décisions du Conseil des Etats sur certains points décisifs. Elle continue d'appeler tous les acteurs politiques à accepter des compromis dans le cadre des débats sur le projet «Prévoyance vieillesse 2020» et met en garde contre des visions trop unilatérales. Seul un paquet de mesures équilibré a des chances de l'emporter devant le peuple et les cantons. Pour souligner l'urgence et la nécessité d'une réforme, l'ASIP a lancé mardi une pétition (cf. www.reformeurgente.ch). La réforme de la prévoyance vieillesse doit réussir!

L'ASIP soutient l'approche consistant à aborder la réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle de manière coordonnée. Elle s'engage pour une solution équilibrée et allégée, que les citoyens, les assurés et les employeurs pourront en définitive supporter. Il s'agit, dans cette réforme qui sera la plus importante de ces prochaines années sur le plan de la politique intérieure, de garantir à long terme la prévoyance vieillesse dans son ensemble, et la prévoyance professionnelle en particulier. Pour éviter des mesures correctives plus tardives, qui seraient douloureuses, tous les acteurs doivent, dès maintenant, se montrer conciliants. La réussite de la réforme ne doit pas être compromise en raison de revendications excessives. Demander l'intégration obligatoire dans ce projet d'un mécanisme d'intervention en deux étapes visant à augmenter l'âge de la retraite dans l'AVS risque ainsi de faire échouer cette réforme. D'autre part, opposer l'AVS à la prévoyance professionnelle ne permettra pas d'atteindre les objectifs poursuivis. Au niveau de l'AVS comme de la LPP, le besoin d'adaptation est avéré. Dans l'optique pragmatique d'une politique réaliste, il convient de proposer des solutions compréhensibles pour la population. Un échec de cette réforme aurait de lourdes conséquences et entraînerait des coûts supplémentaires qui rendraient une prochaine réforme encore plus difficile. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de l'ASIP (www.asip.ch) ainsi que sous www.reformeurgente.ch.

Outre un âge de référence uniforme de 65 ans pour les femmes et pour les hommes qui constituera l'un des paramètres cruciaux, la baisse du taux de conversion LPP qui a été proposée doit être l'un des grands axes de la réforme. Afin que la baisse du taux de conversion minimal soit supportable sur le plan social, l'objectif de prestation dans la LPP (60% du dernier salaire brut AVS jusqu'à hauteur de 84 240 CHF) doit être maintenu - des mesures d'accompagnement sont donc nécessaires. L'ASIP salue la solution proposée aujourd'hui par la CSSS-N visant à préserver le niveau de prestation pour la génération transitoire. La garantie de prestation décentralisée devant être assurée par les caisses de pension elles-mêmes, permet de prendre en compte les besoins de la pratique.

«Les réformes nécessaires visant à la sécurité à long terme de la prévoyance vieillesse en général et du 2e pilier en particulier, que nul ne conteste, ne doivent pas être sacrifiées en raison d'affrontements idéologiques. Dans le cadre de ce processus, tous les acteurs doivent apporter leur contribution au succès de la réforme. Il s'agit de trouver dès maintenant des solutions pragmatiques et constructives, pour le bien des citoyennes et des citoyens, et, partant, de tous les assurés», déclare Jean-Rémy Roulet, le nouveau président de l'ASIP.

Informations complémentaires:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP, tél. +41 43 243 74 15

E-mail: konrad@asip.ch

ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich

ou Jean-Rémy Roulet, président de l'ASIP (Genève), tél. 022 949 19 19

www.asip.ch

<http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog>

<http://www.facebook.com/dringendereform.reformeurgente>

<http://twitter.com/pensionskassen>

cf. également le site web de la campagne sur la Prévoyance vieillesse

2020: www.reformeurgente.ch

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de quelque 960 caisses de pension. Elle représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale de plus de 450 milliards de CHF. L'ASIP a pour but le maintien et le développement d'une prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et libérale, et elle s'engage pour un système des trois piliers bien équilibré

Contact:

Peter Metzinger

+41 79 628 61 26

peter.metzinger@businesscampaigning.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100791685> abgerufen werden.